

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

15 mars 2024

Région Nouvelle-Aquitaine

Département de la Creuse

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante. Le présent rapport d'exécution permet, pour l'année 2023, une nouvelle évaluation des actions contractualisées dans la convention 2022.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, **le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.**

Table des matières

1. Mesures socle	3
1.1. Couverture territoriale et maillage des acteurs : l'accueil social inconditionnel de proximité	3
1.1.1. Renforcement des liens avec les services sociaux.....	3
1.2. Référent de parcours : pour une meilleure prise en charge des situations complexes.....	4
1.2.1. Création d'un référent intégration spécifique public réfugié ou déplacé.....	4
1.3. Poursuivre la montée en puissance des systèmes d'information pour le pilotage de la politique insertion et le suivi de parcours	5
1.3.1. Développement d'un système d'information dans le cadre de l'expérimentation brSa	5
1.4. Formation des travailleurs sociaux	5
1.4.1. Formation des travailleurs sociaux, des référents territoriaux et des CIP	5
1.5. Mobilité des demandeurs d'emploi.....	6
1.5.1. Renforcement de la plateforme mobilité	6
2. Mesures à l'initiative du département	8
2.1. Soutien à l'acquisition de matériels informatiques	8
2.2. Les paniers solidaires.....	8
2.3. Rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi – plateforme Job23	9
3. Annexes	10

1. Mesures socle

1.1. Couverture territoriale et maillage des acteurs : l'accueil social inconditionnel de proximité

1.1.1. Renforcement des liens avec les services sociaux

1.1.1.1. Description de l'action

Fiche action n°1

Le département de la Creuse dispose sur le territoire de 6 UTAS qui permettent l'accueil des publics cibles en proximité. L'action vise à renforcer les équipes de ces UTAS pour soutenir l'accueil des publics via l'accompagnement à la complétude des documents et l'appui aux démarches administratives.

1.1.1.2. Date de mise en place de l'action

2023

1.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.1.1.4. Durée de l'action

2023 – Semestre 2

1.1.1.5. Budget

L'action permet le financement de 4 ETP d'appui administratif, dont 1 sur l'UTAS de Guéret et 0,6 ETP par UTAS (Aubusson, Auzances, Bourgneuf, Boussac, La Souterraine).

1.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 60 000 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 30 000 €
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 30 000 €

1.1.1.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2023

Consommation totale : 90 765,73 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 30 000 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 60 765,73 €

Le taux de consommation des crédits est de 151% au 31/12/2023.

1.1.1.6. Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Taux de couverture de PASI <30 min	60	60	75	100	100	100	
Nombre de structures du CD engagées dans la démarche PASI	54	54	38	38	38	38	Réduction liée à label Maison France Services
Nombre de structures hors CD engagées dans la démarche PASI	6	6	Indicateur Etat	Indicateur Etat	26	5	Intègre uniquement les centres sociaux. Sinon, 20 MFS, 2 CCAS.

1.1.1.7. Bilan d'exécution

28 529 personnes ont été reçues par les structures de premier accueil portées par le Conseil Départemental. 14 349 personnes ont été accueillies par les centres sociaux. Les éléments relatifs aux Maisons France Services sont capitalisés au niveau des services de l'Etat.

1.2. Référent de parcours : pour une meilleure prise en charge des situations complexes

1.2.1. Création d'un référent intégration spécifique public réfugié ou déplacé

1.2.1.1. Description de l'action

Fiche action n°2

Au regard de l'accueil croissant de nouvelles populations réfugiées ou déplacées (Ukrainiens), le département et l'Etat ont souhaité développer un poste de référent intégration spécifique public réfugiés ou déplacés en appui sur les 6 UTAS.

Ce poste permet de faciliter le tuilage des dossiers entre les structures en charge de l'accueil (Viltais...) et les UTAS. Cette action concerne la mobilisation d'1 ETP de travailleur social.

En 2023, il a été souhaité la poursuite et le renforcement de l'action avec la mobilisation d'1 ETP supplémentaire.

1.2.1.2. Date de mise en place de l'action

2023

1.2.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.2.1.4. Durée de l'action

2023

1.2.1.5. Budget

1.2.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 30 000 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 15 000 €
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 15 000 €

1.2.1.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2023

Consommation totale : 60 531,41 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 15 000 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 45 531,41 €

Le taux de consommation des crédits est de 202 % au 31/12/2023.

1.2.1.6. Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023(cible)	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre d'intervenants sociaux formés à la démarche du référent de parcours					1	2	
Nombre total de personnes accompagnées par					30	62	

un référent de parcours							
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--

1.3. Poursuivre la montée en puissance des systèmes d'information pour le pilotage de la politique insertion et le suivi de parcours

1.3.1. Développement d'un système d'information dans le cadre de l'expérimentation brSa

1.3.1.1. Description de l'action

Fiche action n°3

Dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires RSA, le département souhaite diminuer les délais d'orientation, renforcer l'accompagnement et rendre lisible l'offre de services sur le département. A ce titre, il doit développer et interfacier de nouveaux applicatifs avec le logiciel métier du département (SOLIS). Comme évoqué dans le dialogue avec le ministère, il est sollicité un financement pour appuyer le développement et la mise à jour de cet applicatif.

1.3.1.2. Date de mise en place de l'action

2023

1.3.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.3.1.4. Durée de l'action

2023-2024

1.3.1.5. Budget

1.3.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 60 000 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 30 000 €
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 30 000 €

1.3.1.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2023

Consommation totale : 34 403,50 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat : 30 000 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département : 4 403,50 €

Le taux de consommation des crédits est de 57% au 31/12/2023.

1.4. Formation des travailleurs sociaux

1.4.1. Formation des travailleurs sociaux, des référents territoriaux et des CIP

1.4.1.1. Description de l'action

Fiche action n°4

Au regard du constat partagé entre l'Etat et le Département il convient que l'ensemble des parties prenantes en charge des politiques d'inclusion socio-professionnelles puissent s'acculturer d'un langage commun. Des temps d'échanges techniques et de formation seront programmés.

1.4.1.2. Date de mise en place de l'action

2023

1.4.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.4.1.4. Durée de l'action

2023

1.4.1.5. Budget**1.4.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total**Du 30/06/2023 au 31/12/2023**Budget total : 12 790 €**

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 6 395 €
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 6 395 €

1.4.1.5.2. Budget exécutéAu 31/12/2023**Consommation totale : 16 325,40 €**

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 6 395 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 9 930,40 €

Le taux de consommation des crédits est de 128 % au 31/12/2023.

1.4.1.6. Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat 2023	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique					178	64	
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique					376	250	L'écart est dû à des formations destinées à tous les agents qui se sont déroulées en 2022. L'année 2023 contient des formations individuelles.

1.4.1.7. Bilan d'exécution

Les formations ont eu lieu toute l'année en fonction des demandes des travailleurs sociaux.

1.5. Mobilité des demandeurs d'emploi**1.5.1. Renforcement de la plateforme mobilité****1.5.1.1. Description de l'action****Fiche action n°5**

Dans le cadre des actions de la plateforme mobilité déployée par le réseau MAP, il est proposé aux demandeurs d'emploi inscrits dans une démarche d'insertion la mise à disposition de véhicules dans l'objectif de lever les freins relatifs à la mobilité sur le département.

Cette action permettrait de renforcer le maillage et l'ampleur de l'action déjà en place par l'achat de véhicules supplémentaires.

1.5.1.2. Date de mise en place de l'action

2023

1.5.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

1.5.1.4. Durée de l'action

2023

1.5.1.5. Budget

Le budget est réparti entre les dépenses d'investissement (achat de véhicules) et de fonctionnements (coûts liés à la mise en service des véhicules).

1.5.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 156 754 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 78 377 €
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 78 377 €

1.5.1.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2023

Consommation totale : 156 754 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat : 78 377 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département : 78 377 €

Le taux de consommation des crédits est de 100% au 31/12/2023.

1.5.1.6. Indicateurs

Indicateurs	Situati on 2018 du départ ement	Résult at atteint en 2019	Résult at atteint en 2020	Résult at atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat 2023	Explication apportée sur l'atteinte de l'objectif (le cas échéant de l'écart à la cible prévue)
Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle		40	15	24	Intégralité du réseau : 241 Chiffres MIP : 25	Intégralité du réseau : 245 Chiffres MIP : 23	Jusqu'en 2022, les actions mobilité concernaient la MIP. L'élargissement de l'action nous conduit à intégrer les données de a totalité du réseau
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le conseil départemental :		ND	ND	ND	Intégralité du réseau : 71 Chiffres MIP : 13	Intégralité du réseau : 66	Pas de distinction MIP / intégralité du réseau dans le bilan 2023

1.5.1.7. Bilan d'exécution

La structure n'a pas été en mesure de nous transmettre les données avant la transmission du présent rapport.

2. Mesures à l'initiative du département

2.1. Soutien à l'acquisition de matériels informatiques

2.1.1.1. Description de l'action

Fiche action n°6.1

L'objectif de l'action est le renforcement de la filière de reconditionnement des ordinateurs en Creuse. En effet, malgré une croissance exponentielle du parc informatique, de nombreux creusois ne peuvent avoir un accès à un matériel informatique, ce qui aggrave la fracture numérique et donc les inégalités d'accès aux services dans un contexte de dématérialisation toujours plus poussée. Ce reconditionnement est réalisé par un chantier SIAE.

2.1.1.2. Date de mise en place de l'action

2023

2.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Conseil Départemental

2.1.1.4. Durée de l'action

2023

2.1.1.5. Budget

2.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 15 579 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 7 789,50€
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 7 789,50€

2.1.1.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2023

Consommation totale : 15 579 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 7 789,50€
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 7 789,50€

Le taux de consommation des crédits est de 100 % au 31/12/2023.

2.1.1.6. Bilan d'exécution

44 équipements ont été livrés et installés, dont 35 PC. Le forfait comprend le matériel et le pack installation. 28 équipements prescrits en 2023 sont toujours en attente de livraison à la fin de l'année.

Le principal prescripteur est le Conseil départemental qui a orienté respectivement 21% des personnes qui ont bénéficié de matériel. Le Service Public de l'Emploi a orienté 12 % des bénéficiaires. Il est à noter que 28% des bénéficiaires ont contacté directement Co'Ordi, sans passer par un prescripteur.

En parallèle, le chantier a pu se développer en obtenant le label « Quali Repar » et en réalisant des prestations de service avec Emmaüs Connect. Ils ont pu créer un réseau d'une centaine de partenaires donateurs.

2.2. Les paniers solidaires

2.2.1.1. Description de l'action

Fiche action n°10

L'objectif est d'offrir aux familles et aux personnes âgées en difficultés des « paniers solidaires » composés de produits agricoles frais et de saison pour une aide alimentaire de

produits de première nécessité, ainsi que de soutenir les exploitants agricoles dans le contexte actuel de difficultés de commercialisation.

2.2.1.2. *Date de mise en place de l'action*

2023

2.2.1.3. *Partenaires et co-financeurs*

Etat, Conseil Départemental, MSA, CPAM.

2.2.1.4. *Durée de l'action*

2022-2023

2.2.1.5. *Budget*

2.2.1.5.1. *Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total*

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 7 400 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 3 700€
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 3 700 €

2.2.1.5.2. *Budget exécuté*

Au 31/12/2023

Consommation totale : 7 400 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 3 700 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 3 700 €

Le taux de consommation des crédits est de 100% au 31/12/2023.

2.2.1.6. *Bilan d'exécution*

31 familles ont pu bénéficier de paniers sur le second semestre 2023. Le Conseil départemental reste le principal prescripteur, représentant 70% des orientations. Le magasin de Guéret reste le principal lieu de distribution.

Le dispositif s'est arrêté au 31 décembre 2023.

2.3. *Rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi – plateforme Job23*

2.3.1.1. *Description de l'action*

Fiche action n°6.3

Dans le cadre de l'expérimentation du RSA, le 4^{ème} pilier repose sur la nécessité de mobiliser les acteurs économiques du territoire afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Le Département souhaite, en concertation avec les acteurs du SPE, et notamment Pôle Emploi, participer à la déclinaison de plan d'action visant à rendre visible l'offre d'emploi. L'action consistera à capitaliser l'offre recueillie par nos partenaires et de les actualiser, et ceci en cohérence et en complémentarité avec Pôle Emploi.

2.3.1.2. *Date de mise en place de l'action*

2023

2.3.1.3. *Partenaires et co-financeurs*

Etat et Conseil Départemental

2.3.1.4. *Durée de l'action*

2023

2.3.1.5. Budget

2.3.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Du 30/06/2023 au 31/12/2023

Budget total : 48 153 €

- Participation Etat au titre de la convention 2023 : 24 176,50 €
- Participation Conseil départemental au titre de la convention 2023 : 24 176,50 €

2.3.1.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2023

Consommation totale : 48 745,25 €

- Dépenses exécutées sur la part financée par l'Etat = 24 176,50 €
- Dépenses exécutées sur la part financée par le département = 24 568,75 €

Le taux de consommation des crédits est de 101% au 31/12/2023.

2.3.1.6. Bilan d'exécution

Au 31 décembre 2023, la plate-forme compte 2 065 profils, soit 342 inscrits supplémentaires sur la période de contractualisation. Parmi eux, 1 931 étaient suivis par le Conseil départemental de la Creuse.

En ce qui concerne plus spécifiquement les brSa, ils étaient 537 utilisateurs au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 128 utilisateurs sur la période. L'augmentation moyenne mensuelle est de 40% sur la période.

174 offres d'emplois ont été déposées sur la période et 115 CV ont été créés *via* la plateforme, dont 68 de bénéficiaires du rSa. Cela a donné lieu à 43 candidatures sur la période.

Le nombre de connexion à la plateforme est en augmentation, avec 3 355 connexions au total, pour 455 individus sur la période, ce qui représente 30% de plus que le premier semestre 2023.

3. Annexes

[Annexe 1. Tableau des indicateurs](#)

[Annexe 2. Tableau financier 2023](#)